

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 7 septembre 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire: Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Hélène Pelchat
Éric Blanchette

Daniel Blais
Guylaine Blais
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2010-09-282

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 2 août 2010 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 23 août 2010 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et dépenses au 31 août 2010 ;
8. Règlement no 212-2010 relatif aux usages permis dans les zones mixtes M-8 et M-11 et à l'entreposage extérieur dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009 et 209-2010) ;
 - 8.1. Avis de motion ;
 - 8.2. Adoption du premier projet ;
9. Dépôt de soumissions ;
 - 9.1. Déneigement au Centre municipal, du Chemin des étangs et à la station d'épuration, à la salle Amicale, du stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie et une citerne d'eau, du stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel ;
 - 9.2. Déneigement aux points d'eau Parent et Couture ;
 - 9.3. Déneigement des trottoirs ;
 - 9.4. Acquisition d'un camion citerne ;
10. Demande de soumissions ;
 - 10.1. Collecte des ordures ménagères ;
 - 10.2. Nettoyage de puisards ;
11. Inspection municipale ;

- 11.1. Travaux à autoriser ;
- 11.2. Fauchage des terrains vacants ;
- 12. Inspection en bâtiments ;
 - 12.1. Émission des permis ;
 - 12.2. Dossiers des nuisances ;
- 13. Sécurité incendie ;
 - 13.1. Demandes du directeur ;
 - 13.1.1. Embauche de pompiers ;
- 14. Aménagement de parcs ;
 - 14.1. Centre municipal ;
 - 14.1.1. Mécanarc - comptes à payer ;
- 15. Centre multifonctionnel ;
 - 15.1. Ronam Constructions inc ;
 - 15.1.1. Recommandation de paiement no 1 ;
 - 15.1.2. Avenants de modification au contrat ;
- 16. Équipement de bureau ;
 - 16.1. Acquisition d'un classeur ;
- 17. Transport St-Isidore ltée ;
 - 17.1. Offre d'achat ;
- 18. Divers ;
 - 18.1. Avis de motion ;
 - 18.1.1. Règlement no 213-2010 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et modifiant le règlement no 204-2009 ;
 - 18.2. Autres questions ;
- 19. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2010-09-283 3.1. Séance ordinaire du 2 août 2010

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
 APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2010 soit adopté tel que rédigé avec les modifications mentionnées aux résolutions 2010-08-259 et 2010-08-278.

Adoptée

2010-09-284 3.2. Séance extraordinaire du 23 août 2010

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
 APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2010-09-285 **Association des directeurs municipaux du Québec – colloque annuel**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer au colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra les 23 et 24 septembre 2010 à Montmagny, au coût de quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$), taxes incluses.

Adoptée

2010-09-286 **École Barabé-Drouin – demande de commandite**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore collabore à la fête de la rentrée scolaire 2010-2011 de l'école Barabé-Drouin par une commandite d'un montant estimé à cent cinquante dollars (150,00 \$) pour la collation santé servie aux étudiants. Madame France Lamontagne est responsable des achats.

Adoptée

2010-09-287 **Corporation des services universitaires en Chaudières-Appalaches – renouvellement de la cotisation**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle la cotisation auprès de la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches au montant de trente dollars (30,00 \$), taxes incluses, pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.

Adoptée

2010-09-288 **Services sanitaires Denis Fortier inc. – formation en compostage**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de Services Sanitaires Denis Fortier inc. pour une formation en compostage auprès de la population du territoire au coût de deux cents dollars (200,00 \$), incluant un composteur domestique comme prix de présence et les taxes et ce, dans les meilleurs délais. La municipalité fera parvenir une circulaire d'invitation.

Adoptée

Conseil de bassin de la rivière Etchemin – demande de commandite

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

2010-09-289 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil participe financièrement pour un montant de cinq cent dollars (500,00 \$), en collaboration avec la MRC de La Nouvelle-Beauce dont le partage est à définir, à la tenue de la 4^e édition du Gala de Reconnaissance du Conseil de bassin de la rivière Etchemin qui aura lieu à Saint-Isidore en novembre 2010.

Adoptée

2010-09-290 **PG Solutions - formation**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise madame Angèle Brochu, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à assister à la formation sur les nouveautés et améliorations de l'application PGMegaGest qui se tiendra à Québec, le 7 octobre 2010, au coût de deux cent trente-cinq dollars (235,00 \$), taxes incluses.

Adoptée

2010-09-291 **Opération Nez Rouge – demande de soutien financier**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore souscrive à Opération Nez Rouge pour un montant de cent dollars (100,00 \$) afin d'aider à atteindre l'objectif de sensibilisation des conducteurs à agir de façon responsable.

Adoptée

2010-09-292 **Caisse populaire du Nord de la Beauce – autorisation pour fête de quartier**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore acquiesce à la demande de la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce relative à la tenue d'une fête de quartier dans le parc du Domaine-du-Vieux-Moulin pour les résidents du nouveau développement résidentiel qui se tiendra le 14 septembre 2010.

Adoptée

2010-09-293 **Programme « Diagnostic résidentiel Mieux consommer » d'Hydro-Québec – motion de félicitations aux Chevaliers de Colomb**

ATTENDU QUE par la résolution no 2009-10-269, la municipalité a accepté de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme «*Soutien aux réalisations locales - Diagnostic résidentiel Mieux consommer*» ;

ATTENDU QUE par la résolution no 2010-01-32, la municipalité a mandaté l'organisme communautaire «*Les Chevaliers de Colomb de Saint-Isidore*» afin de maximiser la réussite de la campagne ;

ATTENDU QUE les résultats obtenus ont été supérieurs à l'objectif visé ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite les Chevaliers de Colomb de Saint-Isidore ainsi que tous les bénévoles qui ont collaboré efficacement au succès de la campagne «*Diagnostic résidentiel Mieux Consommer*», permettant ainsi d'obtenir un soutien financier d'Hydro-Québec pour la concrétisation du projet volley-ball de plage situé à l'arrière du Centre municipal.

Adoptée

Le conseil effectuera les démarches nécessaires afin de permettre aux véhicules tout-terrain de circuler sur certaines rues de la municipalité et ce, pour faire suite à une demande du Club Quad Beauce-Nord.

La municipalité sera représentée au lancement de la 8^e édition du Concours d'œuvres d'art qui aura lieu le 14 septembre 2010 au Musée Marius-Barbeau à Saint-Joseph.

Le conseil accueillera les représentants du CLD de La Nouvelle-Beauce le 12 octobre 2010 à Saint-Isidore pour une rencontre de familiarisation.

L'invitation à une journée de formation « *Le coffre à outils du CCU, volet 5 : le plan d'urbanisme* » sera transmise au Comité consultatif d'urbanisme local.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- Formation automne 2010 de la Fédération Québécoise des Municipalités ;
- Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière ;
- Rendez-vous d'automne 2010 du programme Kino-Québec ;
- Rendez-vous SAM 2010 pour de la formation sur l'octroi de contrat ;
- Demande de commandite pour la semaine de reconnaissance des familles d'accueil du territoire de Chaudière-Appalaches ;
- Atelier de perfectionnement en risque d'incendie en milieu de travail de la Mutuelle des Municipalités du Québec ;
- Offres de publicité dans la revue Industrie et Commerce, à la radio FM 101,3 et trois (3) cahiers spéciaux de l'Éclaireur-Progress ;
- Invitation à la participation de la première édition de la Randonnée Bell pour la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

2010-09-294

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants :

prélèvements nos 1018 à 1028 inclusivement et chèques nos 7269 à 7338 inclusivement (chèques nos 7300, 7328, et 7335 étant annulés), totalisant quatre cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante-neuf dollars et dix-huit cents (490 159,18 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2010

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2010.

8. REGLEMENT NO 212-2010 RELATIF AUX USAGES PERMIS DANS LES ZONES MIXTES M-8 ET M-11 ET A L'ENTREPOSAGE EXTERIEUR DANS LES ZONES INDUSTRIELLES I-2 ET I-4 ET MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NO 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009 ET 209-2010)

8.1. Avis de motion

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 212-2010 relatif aux usages permis dans les zones mixtes M-8 et M-11 et à l'entreposage extérieur dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009 et 209-2010).

Une dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

2010-09-295

8.2. Adoption du premier projet

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le premier projet de règlement no 212-2010 relatif aux usages permis dans les zones mixtes M-8 et M-11 et à l'entreposage extérieur dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 202-2009 et 209-2010) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Adoptée

9. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2010-09-296

9.1. Déneigement au Centre municipal, du Chemin des étangs et à la station d'épuration, à la salle Amicale, du stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie et une citerne d'eau, du stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour le déneigement au Centre municipal, du Chemin des étangs et à la station d'épuration, à la salle Amicale, du stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie et une citerne d'eau, du stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel et ce, pour la saison 2010-2011 à sept (7) fournisseurs ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

| Soumissionnaires | Centre Municipal (sans taxes) | Chemin des étangs et à la station d'épuration (sans taxes) | Salle Amicale, Stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie et une citerne d'eau (sans taxes) | Stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel (sans taxes) |
|--|--------------------------------------|---|---|--|
| Dominik Laterreur | 3 950,00 \$ | 1 850,00 \$ | 1 750,00 \$ | 3 750,00 \$ + 135,00 \$/hre pour le transport de la neige incluant le chargement |
| Déneigement et Excavation Dave Labonté | 4 000,00 \$ +tx | 2 000,00 \$ +tx | 1 900,00 \$ +tx | 2 400,00 \$ +tx + 110,00 \$/hre pour le transport de la neige incluant le chargement +tx |
| Mini-Excavation St-Isidore | 3 350,00 \$ +tx | 1 650,00 \$ +tx | ---- | ---- |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES RECONNAISSANT SON INTÉRÊT DANS CE DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de déneigement pour la saison 2010-2011, au plus bas soumissionnaire conforme de la façon suivante :

- Dominik Laterreur, au prix global de mille sept cent cinquante dollars (1 750,00 \$), taxes non applicables, pour le déneigement à la salle Amicale, au stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie et une citerne d'eau.
- Déneigement et Excavation Dave Labonté, au prix global de deux mille sept cent neuf dollars (2 709,00 \$), incluant les taxes, pour le déneigement du stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel. Le transport de la neige sera effectué au taux horaire de cent vingt-quatre dollars et seize cents (124,16 \$), incluant le chargement et les taxes.
- Mini-Excavation St-Isidore, au prix global de cinq mille six cent quarante-trois dollars et soixante-quinze cents (5 643,75 \$), incluant les taxes, et réparti comme suit :
 - Centre municipal 3 781,31 \$
 - Chemin des étangs et à la station d'épuration 1 862,44 \$

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2010-09-297

9.2. Déneigement aux points d'eau Parent et Couture

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour le déneigement aux points d'eau Parent et Couture et ce, pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 à trois (3) fournisseurs ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

| Soumissionnaires | Point d'eau Parent (sans taxes) | Point d'eau Couture (sans taxes) |
|---|------------------------------------|-------------------------------------|
| Déneigement et Excavation Dave Labonté | 860,00 \$ +tx | --- |
| Éric Couture | --- | 1 050,00 \$ |
| Jean-François Bolduc | 880,00 \$ | --- |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES RECONNAISSANT SON INTÉRÊT DANS CE DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de déneigement aux points d'eau Parent et Couture, pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, au plus bas soumissionnaire conforme, taxes non applicables, le tout réparti comme suit:

- Point d'eau Parent Jean-François Bolduc 880,00 \$
- Point d'eau Couture Éric Couture 1 050,00 \$

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2010-09-298

9.3. Déneigement des trottoirs

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour le déneigement des trottoirs et ce, pour la saison 2010-2011 à sept (7) fournisseurs ;

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue :

| Soumissionnaire | Trottoirs (sans taxes) |
|-----------------|---------------------------|
| Steegrain inc. | 80,00 \$/hre +tx |

ATTENDU QUE Steegrain inc. demande que le contrat soit octroyé pour une période de trois (3) ans ne causant ainsi aucun préjudice puisqu'il est le seul soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de déneigement des trottoirs, pour les saisons 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, à Steegrain inc., soumissionnaire conforme, au taux horaire de quatre-vingt-dix dollars et trente cents (90,30 \$), taxes incluses.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

9.4. Acquisition d'un camion citerne

Sujet reporté.

10. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2010-09-299 10.1. Collecte des ordures ménagères

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire, pour la collecte des ordures ménagères pour une période de 3 ans et 5 ans.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal pour mardi le 12 octobre 2010, 14 heures.

Adoptée

2010-09-300 10.2. Nettoyage de puisards

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour le nettoyage des puisards en automne aux entreprises suivantes :

- Enviroflex
- Les Entreprises Claude Boutin inc.
- Sol-Vac Martineau inc.
- Veolia ES, Services d'Assainissement inc.

et à tout autre entrepreneur intéressé à soumissionner et qui se manifesterait avant l'expiration du délai pour déposer une soumission.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal pour mardi le 28 septembre 2010, 14 heures.

Adoptée

11. INSPECTION MUNICIPALE

2010-09-301 11.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

COÛTS ESTIMÉS

(incluant les taxes)

- **Rechargement de routes**
Route Larochelle nord (à l'extrémité) 3 169,53 \$
Rang Dalhousie ouest (à l'extrémité) 1 478,66 \$
Fournisseurs : entrepreneurs locaux

- **Remplacement de ponceau**
Route Larochelle nord (hauteur du 15) 1 650,23 \$
Fournisseurs : entrepreneurs locaux

- **Pulvérisation d'asphalte et rechargement de route**
Route Maranda sud-ouest 18 432,49 \$
(hauteur du 102 au 106)
Fournisseurs : entrepreneurs locaux
Construction BML inc.

Adoptée

La municipalité a un surplus de gravier de classe C à vendre au coût de cinq dollars (5,00 \$) la tonne, transport et chargement aux frais de l'acheteur. Ce gravier est disponible pour l'usage personnel des résidents de Saint-Isidore seulement et non pour usage commercial.

11.2. Fauchage des terrains vacants

Le dossier concernant le fauchage des terres et terrains vacants est suivi de près par le directeur des travaux publics.

12. INSPECTION EN BÂTIMENTS

12.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'août 2010.

12.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'août 2010.

13. SÉCURITÉ INCENDIE

13.1. Demandes du directeur

2010-09-302

13.1.1. Embauche de pompiers

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore constate le manque d'effectifs relativement aux pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE quelques résidents et non résidents de Saint-Isidore ont répondu à l'appel d'offre de pompiers volontaires en soumettant leur candidature ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé les candidatures reçues ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les services comme

pompiers volontaires des six (6) personnes suivantes pour une période probatoire de douze (12) mois et ce, conditionnel au dépôt d'une attestation de santé et d'une autorisation de l'employeur :

| | | |
|-----------------------------|------------------------------|------------------------|
| Monsieur Thierry Chapel | 127, rue du Déménageur | Saint-Isidore |
| Monsieur Julien Dion | 2055, route Kennedy | Saint-Isidore |
| Monsieur Louis-Charles Guay | 104, route Maranda | Saint-Isidore |
| Monsieur Pierre Politis | 6145, avenue des Générations | Charny |
| Monsieur Steve Rousseau | 1330, chemin Beauséjour | Saint-Jean-Chrysostome |
| Monsieur Éric Thibodeau | 118, rue des Merles | Saint-Isidore |

QUE par la suite, s'il y a satisfaction des parties, l'engagement soit maintenu pour une durée indéterminée.

QUE les conditions d'embauche soient celles en vigueur à la municipalité.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

14. AMÉNAGEMENT DE PARCS

14.1. Centre municipal

2010-09-303 14.1.1. Mécanarc – comptes à payer

ATTENDU QUE par la résolution 2010-06-210, la municipalité de Saint-Isidore octroyait à Mécanarc inc. le contrat d'aménagement d'un parc récréatif situé à l'arrière du Centre municipal, au coût total de deux cent six mille deux cent vingt-huit dollars et vingt-sept cents (206 228,27 \$), incluant les taxes et le jet assisté ;

ATTENDU QUE par la résolution 2010-08-271, la municipalité de Saint-Isidore a consenti à verser à Mécanarc inc. un montant de cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-onze dollars et quarante-sept cents (184 391,47 \$), taxes incluses, représentant quatre-vingt-dix pour cent (90%) de la facture no 13201 émise le 16 juillet 2010 ;

ATTENDU QUE divers travaux additionnels ont été nécessaires afin de parfaire le projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser à Mécanarc inc. un montant de vingt-neuf mille six cent cinquante-neuf dollars et vingt-et-un cents (29 659,21 \$), taxes incluses, représentant ce qui suit :

- solde de la facture no 13201 (10%) 20 487,94 \$
- filet protecteur 1 348,86 \$
- extra pour divers travaux 10 079,91 \$
- crédit pour l'asphalte du skate park (2 257,50 \$)

et ce, conditionnel à ce que les travaux soient complètement finalisés.

Adoptée

15. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

15.1. Ronam Constructions inc.

2010-09-304 15.1.1. Recommandation de paiement no 1

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 1, transmise par Dominique Blais architecte, concernant les travaux de construction effectués au Centre multifonctionnel à Ronam Constructions inc. au montant de trois cent quarante-sept mille sept cent deux dollars et quarante-sept cents (347 702,47 \$), taxes incluses.

Adoptée

2010-09-305 15.1.2. Avenants de modification au contrat

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant les travaux de construction effectués au Centre multifonctionnel par Ronam Constructions inc., les prix incluent les taxes :

- Avenant 1 – directive D-2
Enclos à déchets sans clôture 1 652,06 \$
- Avenant 2 – directive D-3
Ajout de deux (2) poutrelles 1 241,63 \$
- Avenant 3 – directive D-5
Ajout d'un (1) mât de drapeau 3 475,30 \$

Adoptée

16. ÉQUIPEMENT DE BUREAU

2010-09-306 16.1. Acquisition d'un classeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'acquisition d'un classeur latéral trois (3) tiroirs, harmonisé au mobilier de bureau existant, du fournisseur Staples au coût de neuf cent quatre-vingts dollars et vingt-quatre cents (980,24 \$), incluant le transport, l'installation et les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités d'investissement.

Adoptée

17. TRANSPORT ST-ISIDORE LTÉE

17.1. Offre d'achat

2010-09-307

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire acquérir une partie du lot 3 029 189 d'une superficie d'environ cent dix-sept mille mètres carrés (117 000 m.c.), et le lot 3 173 655 d'une superficie d'environ huit mille cinquante-six mètres carrés et trois dixièmes (8 056,3 m.c.), situés dans le rang de la Rivière, propriétés de Transport St-Isidore Ltée ;

ATTENDU QUE ladite acquisition servira uniquement à des fins d'utilités publiques et plus particulièrement à des fins de parc pour le bénéfice des résidents de la municipalité de Saint-Isidore et de la région ;

ATTENDU QUE l'emplacement acquis servira en priorité à des fins éducatives et écologiques, à la protection de la flore et de la faune et pour le bien-être de la population qui pourra avoir un accès privilégié à la rivière Chaudière tout en respectant l'environnement et en conservant la biodiversité des lieux ;

ATTENDU QUE la municipalité, suite aux aménagements, devra spécifier au moyen d'une plaque que l'immeuble fut cédé par le Groupe Brochu et portera le nom «Parc Brochu-Châtigny» ;

ATTENDU QUE les frais et honoraires de l'acte de vente, de sa publication et des copies pour les parties ainsi que tous les frais d'arpentage et de lotissement seront à la charge de la municipalité de Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte d'acquérir une partie du lot 3 029 189 et le lot 3 173 655, situés dans le rang de la rivière, propriétés de Transport St-Isidore Ltée, pour la somme symbolique de un dollar (1,00 \$), taxes et ajustement s'il y a lieu et ce, aux conditions émises dans l'offre déposée.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

18. DIVERS

18.1. Avis de motion

18.1.2. Règlement no 213-2010 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et modifiant le règlement no 204-2009

Avis de motion est déposé par Roger Dion, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 213-2010 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et modifiant le règlement no 204-2009.

Roger Dion,
Conseiller

18.2. Autres questions

Un citoyen questionne sur l'avenir de la salle Amicale considérant la construction du

Centre multifonctionnel devant offrir des locaux plus adéquats. Monsieur le Maire mentionne qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Ministère des Affaires Municipales dans le but d'effectuer des rénovations majeures à la salle Amicale. Selon l'évaluation et les analyses du ministère, le conseil sera en mesure de prendre les meilleures décisions qui s'imposent.

19. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

2010-09-308

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 05.

Adopté ce _____ 2010.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
